

DEMANDE DE PERMIS

Importation et transportation des abeilles domestiques et du matériel apicole usagé au Nouveau-Brunswick provenant du Canada en 2023

EN VERTU DU PARAGRAPHE 17(1) DE LA LOI SUR LES ABEILLES:

Il est interdit d'importer des abeilles ou du matériel apicole usagé en provenance d'une autre province ou d'un territoire du Canada à moins d'être titulaire d'un permis d'importation et de transport.

Remarque : L'importateur (PERSONNE RÉSIDANT AU N.-B) doit remplir un formulaire pour chaque apiculteur fournissant des abeilles.

VEUILLEZ INDIQUER CE QUI SUIT :	COMPLET
<input type="checkbox"/> Je demande à importer temporairement des abeilles domestiques (ou du matériel apicole usagé) au Nouveau-Brunswick.	Sections 1, 2 et 4
<input type="checkbox"/> Je à importer de façon permanente des Abeilles domestiques (ou du matériel apicole usagé) au Nouveau-Brunswick.	Sections 1, 3 et 4

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPORTATEUR

Remplissez cette section si vous souhaitez importer des abeilles domestiques ou du matériel apicole au Nouveau-Brunswick de façon temporaire ou permanente. Les renseignements demandés dans cette section concernent la personne résidant au Nouveau-Brunswick qui recevra les abeilles.

VEUILLEZ IMPRIMER		
RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPORTATEUR :		
Prénom :	Nom de famille :	L'entreprise :
Rue :		Ville :
Province: Nouveau-Brunswick	Comté :	Code postal :
Telephone :	Cellulaire :	Télécopieur :
Courriel :		

SECTION 2 : IMPORTATION POUR RÉSIDENCE TEMPORAIRE (s'il y a lieu)

Cette section doit être remplie si des abeilles ou du matériel apicole usagé sont importés temporairement au Nouveau-Brunswick.

INFORMATION SUR L'APICULTEUR HORS DE LA PROVINCE :		
Prénom :	Nom de famille :	L'entreprise :
Rue :		Ville :
Province:	Comté :	Code postale :
Téléphone :	Cellulaire :	Télécopieur :
Courriel :		

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLACEMENT :			
<p>Dans la destination au Nouveau-Brunswick, veuillez fournir des renseignements détaillés sur l'emplacement, comme le nom du champ, le numéro d'identification de la parcelle (NID) ou la description de l'emplacement du champ. Ajoutez la latitude et la longitude (coordonnées GPS) si elles sont connues.</p> <p>Utiliser une rangée par destination et annexer des pages supplémentaires au besoin.</p>			
Nombre des colonies :	Destination au N.-B. :	Comté du N.-B. :	Date prévue d'importation :
Nombre des colonies :	Destination au N.-B. :	Comté du N.-B. :	Date prévue d'importation :
Nombre des colonies :	Destination au N.-B. :	Comté du N.-B. :	Date prévue d'importation :
Nombre des colonies :	Destination au N.-B. :	Comté du N.-B. :	Date prévue d'importation :
Nombre des colonies :	Destination au N.-B. :	Comté du N.-B. :	Date prévue d'importation :

Nombre d'éléments de ruche usagés (énumérer) :	Nombre d'ustensiles d'apiculture usagés (énumérer) :	Destination au N.-B. :	Comté du N.-B. :	Date prévue d'importation :
--	--	------------------------	------------------	-----------------------------

SECTION 3 : L'IMPORTATION POUR RÉSIDENCE PERMANENTE (S'IL A LIEU)

Cette section doit être remplie si des abeilles ou du matériel apicole usagé sont importés de façon permanente au Nouveau-Brunswick.

INFORMATION SUR L'APICULTEUR HORS DE LA PROVINCE :		
Prénom :	Nom de famille :	L'entreprise :
Rue :		Ville :
Province:	Comté :	Code postale :
Téléphone :	Cellulaire :	Télécopieur :
Courriel :		

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLACEMENT :			
Veuillez fournir des renseignements détaillés sur l'emplacement, comme le nom du champ, le numéro d'identification de la parcelle (NID) ou la description de l'emplacement du champ. Ajoutez la latitude et la longitude (coordonnées GPS) si elles sont connues. Annexer des pages supplémentaires au besoin.			
Date prévue d'importation :			
Destination au N.-B. :		Comté du N.-B. :	
Emplacement permanent :		Comté du N.-B. :	
Nombre de colonies :	Nombre de nuclei :	Nombre de paquets d'abeilles :	Nombre de reines :
Nombre d'éléments de ruche usagés (énumérer) :		Nombre d'ustensiles d'apiculture usagés (énumérer) :	

SECTION 4 : RECONNAISSANCE

Je reconnais que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont complets et exacts. Je consens à ce que les renseignements soient transmis à l'apiculteur provincial et à l'apiculteur de la province exportatrice.

DATE (JJ/MM/AA)

NOM

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Chris Maund, apiculteur provincial

chris.maund@gnb.ca

Telephone: (506) 453-3477

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du
Nouveau-Brunswick
Complexe Hugh John Flemming
1350 rue Regent, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Fax: (506) 453-7978

